

# LE RELAIS petite enfance



JOURNAL D'INFORMATION N°54  
NOVEMBRE / DECEMBRE 2025

## Cormelles le Royal



### Relais Petite Enfance

42, place des Drakkars  
14123 CORMELLES LE ROYAL

(Accès et stationnement  
rue du Pommier gris)

### CONTACT

02 31 83 45 30

[rpe@cormellesleroyal.fr](mailto:rpe@cormellesleroyal.fr)

### Matinées d'éveil

sur inscription  
Jeudi et vendredi  
de 9h30 à 11h30

### ACCUEIL

Permanences  
administratives  
sur Rendez-vous

Lundi de 9h00 à 12h00  
Jeudi de 13h00 à 17h00  
Vendredi de 13h00 à 17h00

### Périodes de congés

-  
Fermetures  
exceptionnelles

### FERMETURE

Vendredi 4 décembre 2025

Du vendredi 26 décembre 2025  
au vendredi 2 janvier 2026

# MATINÉES D'ÉVEIL AU RPE

Lieu de rencontre, de découvertes, d'éveil et de socialisation pour les jeunes enfants

Lieu d'échanges entre les professionnelles et les parents présents



## POUR QUI ?

Ces activités sont gratuites et ouvertes :

- aux enfants
- aux parents employeurs
- aux assistants maternels
- et aux gardes d'enfants à domicile de Cormelles le Royal.

## QUAND ?

Les matinées d'éveil se déroulent le jeudi et le vendredi matin de 9h30 à 11h30.

Le nombre de personnes accueillies simultanément est limité à 18.  
Une inscription au préalable est donc nécessaire.



Participer aux matinées d'éveil nécessite un engagement de chacun pour que les enfants et les adultes s'y sentent bien.



Les enfants restent sous la responsabilité de l'adulte qui les accompagne.

L'autorisation parentale (une par enfant) est demandée pour participer à l'ensemble des manifestations organisées par le RPE.

## MODALITES D'INSCRIPTION ?

Les inscriptions se font au mois et sont ouvertes à partir du 20 du mois précédent.

- s'inscrire auprès du RPE soit par téléphone, par mail ou par sms.

- choisir une seule séance par thème

**Prévenir le RPE en cas d'absence**  
(Même d'un seul enfant)

S'il n'y a plus de places, vous serez inscrit sur **liste d'attente avec le nombre d'enfants prévus**. Vous serez informé(e) en cas de désistement.

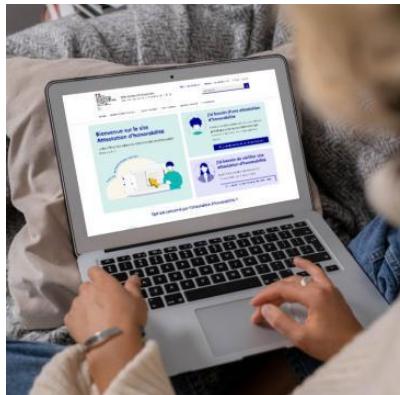


# ACTUALITÉS

Contactez le RPE pour plus de renseignements

## Attestation d'honorabilité des assistantes maternelles étendue à toute la France depuis le 1er octobre

Source : France emploi à domicile



En tant qu'assistantes maternelles, la sécurité et le bien-être des enfants accueillis sont une priorité absolue. Depuis le 1er octobre 2025, vous devrez fournir une attestation d'honorabilité pour pouvoir exercer.

### 1. Comment effectuer la demande d'attestation d'honorabilité ?

En tant qu'assistante maternelle, rendez-vous sur le site [honorabilite.social.gouv.fr](https://honorabilite.social.gouv.fr). Vous serez ensuite invitée à faire votre demande d'attestation d'honorabilité avec France Connect, en vérifiant les coordonnées préremplies et en ajoutant les mineurs de 13 à 18 ans vivant chez vous.

### 2. Pourquoi la mise en place d'une attestation d'honorabilité ?

La vérification des antécédents judiciaires permet de s'assurer que la personne en charge d'un enfant n'a pas été condamnée pour des faits incompatibles avec la garde d'enfants. C'est un gage de sécurité et de confiance pour les parents employeurs, qui peuvent ainsi recruter en toute sérénité.

Cette attestation d'honorabilité garantit aux autorités que l'assistante maternelle n'a pas de condamnation l'interdisant de travailler auprès de mineurs, inscrite sur son casier judiciaire ou au Fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles et violentes (FIJAS).

### 3. Quelles obligations légales pour les assistantes maternelles ?

L'assistante maternelle est soumise à un contrôle strict avant d'obtenir son agrément, et ce dernier est régulièrement renouvelé par la PMI. Ce contrôle inclut la vérification de l'absence de condamnations pour des infractions liées à la sécurité des enfants.

### 4. Quels sont les antécédents concernés ?

Les condamnations qui peuvent empêcher une assistante maternelle d'exercer sont notamment celles qui relèvent d'infractions liées aux violences sur mineurs, aux délits sexuels, ou aux crimes graves. La PMI est habilitée à vérifier ces informations lors de l'instruction de la demande d'agrément et lors des renouvellements périodiques. Cette instance est également en charge de vérifier l'existence de l'attestation d'honorabilité qui certifie que l'assistante maternelle n'a pas eu une telle condamnation.

### 5. Quel est le délai de réception ?

L'assistante maternelle recevra l'attestation d'honorabilité dans les 15 jours. Valable six mois à compter de la date de délivrance, elle devra être présentée lors de toute demande ou tout renouvellement – même automatique – de l'agrément.

J'accède au portail Attestation d'honorabilité :

<https://honorabilite.social.gouv.fr/qui-est-concerne/je-suis-assistante-maternelle>

## Sécurité routière | Le siège auto – Rouler en toute sécurité avec un enfant à bord

Source : [securite-routiere.gouv.fr](http://securite-routiere.gouv.fr)



UNECE : une norme internationale pour une meilleure sécurité des enfants en voiture

La norme R129 renforce la sécurité des enfants en voiture en classant les sièges selon la taille de l'enfant, et non plus son poids, en allongeant la période obligatoire d'installation dos à la route (15 mois et 83 cm minimum) et en imposant le système de fixation Isofix.

Les sièges auto de la norme R44 ne peuvent plus être commercialisés depuis le 1er septembre 2024.

L'installation dos à la route dans un siège adapté est protectrice. Elle doit être prolongée le plus longtemps possible.

L'installation des enfants à l'arrière est obligatoire jusqu'à 10 ans, sauf situation dérogatoire : pas de banquette arrière ou si celle-ci est déjà occupée par des enfants de moins de dix ans, ou encore si le siège arrière n'est pas équipé de ceinture de sécurité. Toutefois, ce type d'installation est fortement déconseillé et doit rester exceptionnel.

Stéphane, Intervenant Départemental de la Sécurité Routière (IDSR) du Morbihan, présente en vidéo comment choisir un siège auto adapté à son enfant et comment voyager en voiture avec lui en toute sécurité :

<https://www.youtube.com/watch?v=xh23aUSVT9g>

## Crédit d'impôt 2025 : Parents, pensez à moduler votre avance d'ici le 11 décembre

Source : France Emploi à domicile

### 1. Qu'est-ce que l'avance de crédit d'impôt ?

En déclarant le travail réalisé par un salarié à domicile ou une assistante maternelle, vous bénéficiez d'un crédit d'impôts, c'est-à-dire d'une réduction de vos impôts. L'avance de crédit d'impôt, c'est une avance que vous recevez sur cette réduction.



## 2. Qui est concerné par l'avance de crédit d'impôt ?

Vous êtes concerné par cette avance en tant que particulier employeur si :

\***Vous employez un salarié à domicile** depuis au moins 2023 ;

\***Vous employez une assistante maternelle** pour l'accueil de votre enfant de moins de 6 ans depuis 2023 ou avant.

Attention toutefois, si vous bénéficiez de l'avance immédiate de crédit d'impôt Cesu (AICI), les montants de crédit d'impôt déjà perçus à ce titre seront déduits de cette avance.

**A noter :** si vous avez employé pour la 1ère fois un salarié à domicile ou une assistante maternelle en 2025, vous ne percevez pas cette avance cette année. Ce sera pour 2026 !

## 3. Ai-je des démarches à effectuer concernant cette avance de crédit d'impôt ?

Si vous avez déclaré un salarié à domicile ou une assistante maternelle en 2024, l'avance a été directement versée sur votre compte bancaire sous le libellé « AVANCE CREDIMPOT » le 15 janvier 2025. Pensez à vérifier dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr : vous y trouverez un document précisant le montant exact qui vous a été versé.

Même chose en 2026 : si vous avez déclaré un salarié à domicile ou une assistante maternelle en 2025, vous n'avez rien de particulier à faire, l'avance vous sera automatiquement versée mi-janvier 2026.

**À retenir :** si vous n'avez pas transmis vos coordonnées bancaires à l'administration fiscale, vous recevrez un chèque d'ici la fin du mois de janvier. Si vous souhaitez recevoir ce montant sur votre compte bancaire directement, pensez à mettre à jour si nécessaire vos coordonnées bancaires sur impots.gouv.fr.

## 4. À combien s'élève cette avance ?

Cette avance est calculée sur la base du crédit d'impôt dont vous avez bénéficié l'année dernière (crédit d'impôt 2025 sur les dépenses d'emploi 2024). Elle est de 60 % de ce montant.

## 5. Puis-je modifier ou annuler l'avance si mes dépenses diminuent ou s'arrêtent par rapport à l'année dernière ?

Si vous n'employez plus de salarié à domicile ou d'assistante maternelle, ou si vous avez réduit les horaires d'emploi ou d'accueil, vous avez la possibilité de modifier l'avance prévue en 2026 en vous connectant à votre espace particulier sur impots.gouv.fr (rubrique « Gérer mon prélèvement à la source », menu « Gérer vos avances de réductions et crédits d'impôt »).

Vous avez jusqu'au **11 décembre 2025** pour le faire. Si vous ne modifiez pas, l'administration fiscale retient que vous avez eu les mêmes dépenses qu'en 2024 pour calculer votre avance. Pour corriger cette erreur, vous devrez donc peut-être rembourser tout ou partie de l'avance versée le 15 janvier prochain.

## Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant

La Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant est inscrite dans la loi.

Cette charte s'adresse à tous les professionnels de l'accueil du jeune enfant, qu'ils soient en modes d'accueil individuels ou collectifs. Elle pose les conditions d'une identité professionnelle partagée en faveur d'un accueil bienveillant, respectant la diversité des jeunes enfants et de leur famille.

## 10 principes pour définir la qualité de l'accueil du jeune enfant

Prise par arrêté ministériel, la Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant énonce dix principes favorables au développement et à l'épanouissement de l'enfant. Ces principes sont autant d'axes pour piloter la montée en qualité des modes d'accueil individuels et collectifs :

- En multipliant les activités culturelles, sensorielles et artistiques au sein des modes d'accueil ;
- En harmonisant et en favorisant les bonnes pratiques professionnelles auprès des enfants et des familles ;
- En impliquant les parents dans la déclinaison des valeurs éducatives et en soutenant les relations parents-professionnels ;
- En favorisant la mixité sociale et l'inclusion.



Une référence partagée par tous les modes d'accueil : assistants maternels, crèches, gardes d'enfant à domicile. N'hésitez pas à la partager avec les parents.

*Retrouvez ci-joint au journal d'information la Charte Nationale d'Accueil du Jeune Enfant. Et n'hésitez pas à l'afficher dans votre domicile d'assistant maternel. Plus elle sera connue de tous, mieux ce sera !*

# TEMPS FORTS

Fête de Fin d'année – Samedi 13 décembre 2025 à partir de 10h00

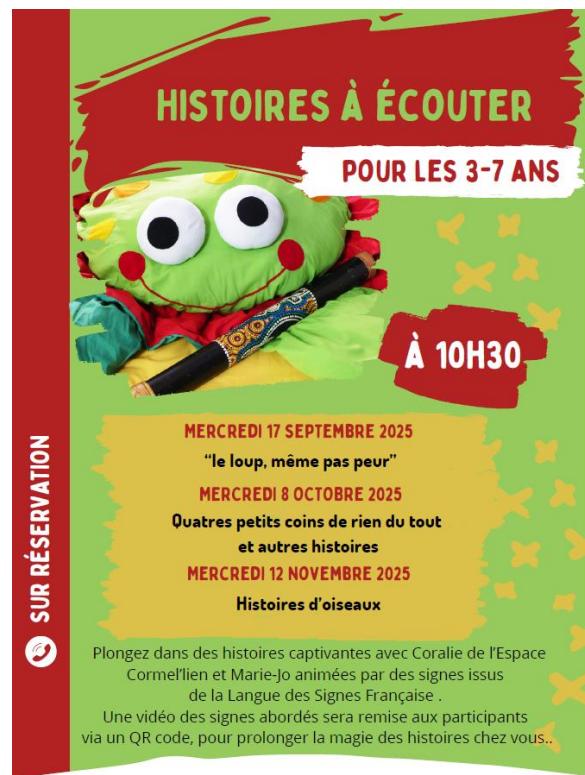
Chaque année, une matinée festive autour des fêtes de fin d'année est organisée.

A cette occasion, nous assisterons ensemble au Spectacle Bal de Noël de Johanna et Samuel : Rondes, farandoles, danses à deux, chansons à gestes, chansons à répéter et rock and roll autour des thèmes de Noël et de l'hiver sont prévus au programme !



Afin de pouvoir organiser au mieux ce rendez-vous festif, je vous remercie de bien vouloir vous inscrire dès à présent auprès du relais.

Histoires à la Médiathèque de Cormelles le Royal :



MÉDIATHÈQUE  
MUNICIPALE

21 Place des Drakkars  
14123 Cormelles le Royal

02 31 52 18 54

mediatheque@cormellesleroyal.fr  
<https://bibliotheques.caenlamer.fr/>



MÉDIATHÈQUE  
MUNICIPALE

21 Place des Drakkars  
14123 Cormelles le Royal

02 31 52 18 54

mediatheque@cormellesleroyal.fr  
<https://bibliotheques.caenlamer.fr/>

## Être parents ensemble à Cormelles le Royal

L'apéro papote des parents : c'est aussi pour les enfants !

Pensez à vous inscrire !

**APÉRO PAPOTE  
DES PARENTS :  
LE LANGAGE**

**GRATUIT  
SUR  
INSCRIPTION**

**être PARENTS  
ENSEMBLE** à Cormelles le Royal



**Mardi  
4 NOVEMBRE 2025**

De 18h00 à 19h30

Les enfants peuvent être accueillis par un animateur

À l'Espace Cormel'lien  
42 place des Drakkars  
à Cormelles le Royal

Parlons langage,  
Partageons nos expériences  
et découvrons des pistes  
pour accompagner nos  
enfants autour d'un apéro

Informations et inscriptions auprès  
du RPE 02 31 83 45 30  
ou de l'Espace Cormel'lien 07 43 36 66 03

Calvados  
LE DÉPARTEMENT

ALLOCATIONS  
FAMILIALES  
Caf  
du Calvados

Cormelles  
le Royal

Le flyer est disponible au Relais. N'hésitez pas à le demander.

# TEMPS DE RENCONTRE

## RENCONTRE RPE

**Mercredi 3 décembre 2025**

**Apéro-Projet « Préparons la fête de fin d'année »**

L'animatrice du RPE vous propose de se réunir pour préparer et organiser cette matinée festive.



A cette occasion, nous pourrons partager un apéritif dinatoire.

*Pour celles qui le peuvent, merci d'apporter un plat salé ou sucré.*

*Et le RPE apporte les boissons.*

Horaires : à définir avec les participantes

Lieu : Salle de réunion proche du RPE – 42 place des Drakkars à Cormelles le Royal

Public : Assistantes maternelles – inscription conseillée.

## RENCONTRE INTER-RPE

**Mardi 4 novembre 2025**

**Soirée – Atelier « Gestes et postures appliqués au quotidien des Assmats ! »**



Une question : Comment s'économiser pour travailler confortablement ?

L'objectif est de s'informer sur les gestes et postures les plus adaptés pour prendre soin de soi dans sa pratique professionnelle, et surtout de mettre en pratique.

*Avec l'intervention de Gilles PERCHEPIED, ostéopathe.*

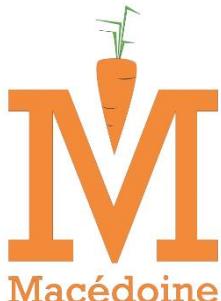
Horaires : 19h30-22h00

Lieu : RPE Ifs – Rue Camille Saint Saëns. 14123 IFS.

Public : Assistantes maternelles – Places limitées - inscription obligatoire

**Mercredi 19 novembre 2025**

Soirée-Théâtre Forum « Fête des assistantes maternelles »



A l'occasion de la fête des assistantes maternelles, les RPE de Colombelles, Cormelles le Royal, Cuverville-Démouville, Giberville, Ifs et Mondeville vous convient à une soirée organisée en 2 temps :

A partir de 18h45 : Repas partagé

Dès 20h00 : Théâtre-Forum organisé par la compagnie Macédoine autour de la valorisation du métier avec 3 saynètes participatives.

Horaires : à partir de 18h45

Lieu : Salle des fêtes de Mondeville – Route de Rouen. 14120 Mondeville.

Public : Assistantes Maternelles – places limitées – inscription obligatoire.

**Lundi 1<sup>er</sup> décembre 2025**

« Prévention et sensibilisation à la santé de tous ! »



RHUMES ET BRONCHIOLITE DU BEBE : QUE FAIRE ?

Comment faire un lavage de nez efficace ?

Quels sont les gestes à pratiquer ? Quels sont les signes de détresse respiratoire ?

Un temps pour apprendre les gestes simples et pour prendre soin des bébés malades

*Animée par Carine LOUVEL du Réseau Bronchiolite Normand*

Horaires : 20h00 à 21h00

Lieu : Salle Duclos - 14 Rue de l'Église, 14730 Giberville

Public : Assistantes maternelles et Parents employeurs – inscription conseillée

**Lundi 15 décembre 2025**

**Soirée-Atelier pratique « Apprendre à mieux gérer le stress et les émotions »**

*Les RPE de Cormelles le Royal, Ifs et Mondeville vous proposent de venir à une ou plusieurs sessions pour apprendre à gérer le stress et les émotions.*

*Séance 1: Comprendre à identifier les situations de stress*

*Séance 2: Apprendre à identifier et à canaliser ses émotions*

*Séance 3: Accompagner les enfants dans la gestion de leurs émotions*

*Séance 4: Installer le bien-être au quotidien*



*Avec l'intervention de Chloé Titard, Educatrice de Jeunes Enfants et Professeur de Yoga*

*Il sera nécessaire de porter une tenue confortable et d'apporter un petit coussin et un plaid. Merci.*

**Horaires :** 19h30 à 21h00

**Lieu :** Salle de réunion de la Halle des sports – Cormelles le Royal.

**Public :** Assistantes maternelles – Places limitées – inscription obligatoire

# PETITS MÉMO DU RPE



## Novembre 2025

Ma.04	19h30	RPE Ifs	Soirée-Atelier « Gestes et postures »
	18h00	RPE/EVS	Apéro papote des parents
J.06	2 séances 9h30/10h30	RPE	Médiation animale Avec Christelle, Médiatrice
V.07	10h00	Médiathèque	Nos p'tites histoires Avec Marie-Jo, Bibliothécaire
J.13	2 séances 9h30/10h30	RPE	Eveil musical Avec Julien Perrin, musicien
V.14	Pas de matinée d'éveil		
Me.19	18h45	Mondeville	Fête des assistantes maternelles
J.20	2 séances 9h30/10h30	RPE	Histo'art Avec Alice, médiatrice à l'Artothèque
V.21	10h00	RPE	Nos p'tites histoires Avec Marie-Jo, Bibliothécaire
J.27			Histo'art Avec Alice, médiatrice à l'Artothèque
V.28	Pas de matinée d'éveil		

## Décembre 2025

L.01	9h45	RPE	Brico-déco en fête
L.01	20h00	Giberville	Soirée de prévention « La bronchiolite »
Me.03	A définir	RPE	Apéro-projet « Fête de fin d'année »
J.04	9h45	RPE	Brico-déco en fête
V.05	Fermeture du Relais		
L.08	9h45	RPE	Brico-déco en fête
Me.10	2 séances 9h45/10h45	Orée du Bois	Spectacle « La saison des ours »
J.11	Pas de matinée d'éveil		
V.12	10h00	Dojo – Halle des sports	Motricité
Sa.13	10h00	Orée du Bois	Fête de fin d'année du RPE
L.15	19h00	Salle de réunion – Halle des sports	Soirée-Atelier « Gestion du stress »
J.18	10h00	Dojo – Halle des sports	Motricité
V.19	10h15	EHPAD Madeleine Lamy	Une rencontre, des rencontres... Avec les personnes âgées de l'EHPAD
J.25	Férié		
V.26	Fermeture du Relais		

La programmation peut évoluer en cours de période. Merci de votre compréhension.

En cas d'animations à l'extérieur, vous pouvez contacter l'animatrice du RPE au :

06.30.71.82.37. Merci.